



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 29 FEV. 2024
N°2024-025

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 7 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, sept février à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi premier février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Avenant n°1 à la convention en date du 26 avril 2022 entre La Cité de la musique-Philharmonie de Paris et la Commune de Champigny-sur-Marne, relative au projet DEMOS

Rapporteur : M. GAUDIERE

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme BENAHMED (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme MUSSOTTE GUEDJ), Mme SAILLAND (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme THEOPHILE), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO), M. SY (donne procuration à M. MAILLER), Mme KEITA-GASSAMA (donne procuration à M. FAUTRE)

Secrétaire de séance : M. SLIMOVICI

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 40

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux » en date du 30 janvier 2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Finances, Affaires générales, Marchés et Achats publics, Personnel communal, Formation du personnel, Handicap, Nouvelles technologies », émis lors de sa séance en date du 30 janvier 2024 ;

Considérant la volonté de la municipalité de Champigny-sur-Marne de valoriser les projets artistiques et culturels élaboré en partenariat avec les différentes institutions éducatives et culturelles publiques.

Considérant la volonté de la municipalité de Champigny-sur-Marne de sensibiliser un large public à la pratique d'instrument de musique dès le plus jeune âge.

Considérant que ce dispositif est accompagné d'un soutien financier spécifique prévu au budget du service des CLME.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

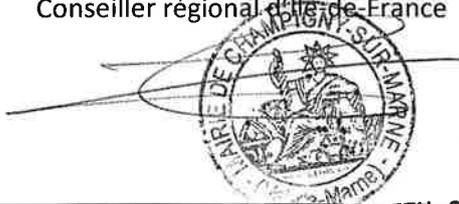
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention en date du 26 avril 2022 entre La Cité de la musique-Philharmonie de Paris et la Commune de Champigny-sur-Marne, relative au projet DEMOS.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, tant administratif que financier, tendant à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : ATTRIBUE une participation en 2023 et 2024 d'un montant de 7000 €.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Île-de-France

Le secrétaire de séance
Monsieur David SLIMOVICI
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **29 FEV. 2024**

Publication, le **29 FEV. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire

